

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87. 37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

**Inscription en 2nde F2O
au Lycée La Martinière Diderot
Site Les Augustins, 18, Place Gabriel Rimbaud – 69001 LYON**

Mercredi 05 juillet 2023 :

- 08h30 – 12h00
- 14h00 – 17h00

Pièces à signer et fournir :

- Note d'information laïcité
- Fiche de renseignements administratifs
- Fiche autorisation de sortie pour les élèves mineurs
- Fiche droit à l'image (pour le logiciel PRONOTE)
- Fiche d'urgence infirmerie et fiche confidentielle de renseignements médicaux
- Fiche d'inscription à l'Association Sportive (si concerné)
- Copie des bulletins de 3eme
- La photocopie de la carte d'identité de l'élève
- L'attestation d'assurance scolaire 2023-2024

Pièces à conserver par les familles :

- Les procédures d'accueil des élèves à besoin éducatif particulier
- Note d'information demi-pension et internat lycéens
- Note d'information sur les différents comptes et badges

Contacts utiles : secretariat-eleves.0690037R@ac-lyon.fr

	Site Les Augustins
Secrétaire de scolarité	Mme JASON
CPE	Mme JACQUARD SANTINI
Infirmière	En attente d'affectation

Organisation de la rentrée scolaire : prise en charge par le professeur principal la matinée

Rentrée des élèves de 2nde F2O sur le site des Augustins le lundi 04 septembre 2023 à 9h30 (fin de la journée à 16h40).

Fournitures et manuels scolaires :

- Chaque professeur indiquera aux élèves la liste des fournitures le jour de la rentrée
- Les manuels scolaires sont intégralement financés par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes. Ils seront distribués aux élèves dans les meilleurs délais courant septembre.

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

RENSEIGNEMENT ÉLÈVE

DATE D'ENTRÉE DANS
L'ÉTABLISSEMENT :

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

F M

COMMUNE DE
NAISSANCE :

DÉPARTEMENT
DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

CODE POSTAL :

ADRESSE POSTALE (numéro, rue,
code postal, ville) : (obligatoire si
différente de celle des parents)

TÉL DOMICILE :

TÉL PORTABLE ÉLÈVE : (obligatoire)

ADRESSE MAIL ÉLÈVE: (obligatoire)

SCOLARITÉ (2023-2024)

CLASSE FRÉQUENTÉE :

SPÉCIALITÉ ET DIVISION :

RÉGIME (*externe, demi-pensionnaire, interne*) :

Le nombre de places est limité à l'internat.

La priorité est donnée aux élèves en fonction des transports en commun et du temps de trajet.

LANGUE VIVANTE 1 :

LANGUE VIVANTE 2 :

OPTION/SPÉCIALITÉ :

REDOUBLANT :

Oui Non

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2022-2023)

PRÉCÉDENT ÉTABLISSEMENT :

COMMUNE ET CODE POSTAL :

CLASSE FRÉQUENTÉE :

FORMATION / SPÉCIALITÉ :

OPTIONS SUIVIES EN SECONDE :

RESPONSABLE LÉGAL 1 (RESPONSABLE FINANCIER)

NOM DE FAMILLE :

CIVILITÉ : Mme M.

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

LIEN AVEC L'ÉLÈVE :

ADRESSE POSTALE
(numéro, rue, code postal, ville) :TÉLÉPHONE PORTABLE :
(obligatoire)

ADRESSE MAIL :(obligatoire) :

TÉLÉPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO (travail) :

AUTORISE À COMMUNIQUER SON ADRESSE POSTALE / MAIL AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ? oui nonÀ CONTACTER EN PRIORITÉ ? oui nonACCEPTÉ DE RECEVOIR DES SMS LORS DES ABSENCES DE L'ENFANT ? oui non

PROFESSION :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE :

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM DE FAMILLE :

CIVILITÉ : Mme M.

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

LIEN AVEC L'ÉLÈVE :

ADRESSE POSTALE
(numéro, rue, code postal, ville) :TÉLÉPHONE PORTABLE :
(obligatoire)

ADRESSE MAIL :(obligatoire) :

TÉLÉPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO (travail) :

À CONTACTER EN PRIORITÉ ? oui nonACCEPTÉ DE RECEVOIR DES SMS LORS DES ABSENCES DE L'ENFANT ? oui non

PROFESSION :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE :

PERSONNE À CONTACTER

NOM ET PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ :

TÉL. DOMICILE

TÉL. PORTABLE

ÉL. PRO :

DATE :

SIGNATURE RESPONSABLE LÉGAL :

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

INFORMATION SUR LES DIFFERENTS COMPTES & BADGES

1 Le Badge du Lycée La Martinière Diderot



Il est remis à chaque élève entrant, à la rentrée. Il sera à conserver tout le long de la scolarité au Lycée La Martinière Diderot. Il permet l'accès aux différents sites ainsi que l'accès au restaurant scolaire. Il est impératif de l'avoir toujours sur soi (voir règlement intérieur)

2 Le Pass Région AURA

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>



Il est impératif de la commander avant la rentrée pour obtenir gratuitement les manuels scolaires qui seront distribués aux détenteurs du pass à la rentrée ainsi que d'autres avantages.

3 Le compte EduConnect

<https://educonnect.education.gouv.fr>



Il est obligatoire d'activer à votre compte EduConnect, notamment pour mettre à jour les données administratives de votre enfant.

4 Le Pass Culture

<https://pass.culture.fr/>



Vous devez l'activer pour bénéficier de la gratuité de certaines sorties scolaires qui pourront être proposées par les enseignants ainsi que d'autres avantages. Pour en bénéficier, vous devez activer votre compte EduConnect.

5 L'accès à l'ENT du Lycée La Martinière Diderot (Environnement Numérique de Travail)

<https://martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr/>



L'accès se fait grâce à votre compte EduConnect, il vous permet d'accéder à toutes les informations relatives au Lycée la Martinière Diderot ainsi que l'emploi du temps, le cahier de texte et la messagerie.



**INFORMATIONS INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION
2023-2024
Lycée La Martinière Diderot
Lycée Diderot**

Deux restaurants, l'un situé sur le site des Augustins, l'autre sur le site Diderot, fonctionnent sous forme de self-service. La cuisine est centralisée sur le site Diderot, le restaurant des Augustins est alimenté par une liaison chaude. L'élève mange dans l'un ou l'autre restaurant suivant son emploi du temps.

Une fiche intendance et le règlement du service de restauration seront remis à votre enfant le jour de la rentrée scolaire.

Vous devrez choisir le mode d'inscription à la cantine :

	Description	Tarif	Paiement
Forfait	<ul style="list-style-type: none">- Vous pouvez choisir les jours d'inscription.- La réservation du repas n'est pas nécessaire.- Modification possible de l'inscription jusqu'à fin septembre ou avant le début de chaque trimestre.- Les élèves au forfait 1, 2, 3 et 4 jours pourront exceptionnellement déjeuner un jour non inscrit dans leur forfait en achetant et réservant un repas au tarif ticket.	Trimestre 1 2023-2024 5 jours : 220.44 € 4 jours : 173.68 € 3 jours : 130.26 € 2 jours : 90.18 € 1 jour : 43.42 €	Au choix : - Prélèvement mensuel - En ligne, chèque ou espèces.
Ticket	Le repas doit être réservé ou annulé jusqu'à 23h59 la veille du repas. Tout repas réservé sera considéré comme consommé et facturé.	2023 : 4.27€/repas	Au choix : - Prélèvement en fin de mois des repas consommés. - En ligne, CB, chèque ou espèces.

⚠ Jusqu'au retour de la fiche intendance, votre enfant sera considéré inscrit à la formule ticket.

Pour pouvoir déjeuner dès le premier jour, le compte de votre enfant devra donc être chargé et son repas réservé : En créant un compte TurboSelf qui sera validé par nos services fin août. Il permet de payer et réserver ses repas :

Lien d'accès sur l'ENT du lycée rubrique « Restauration »
martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr

Une fois votre choix définitif fait, vous pourrez nous retourner la fiche intendance. Le cas échéant, le montant de votre facture sera recalculé suivant le mode d'inscription choisi.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail :

Restauration-lyceeLMD@ac-lyon.fr

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr
18, Place Gabriel Rambaud
69283 LYON Cedex 01

Accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers

1 Votre enfant bénéficiait dans son établissement d'origine d'un Projet d'accueil personnalisé (PAP), vous souhaitez qu'il soit reconduit (Circulaire n° 2015-016 du 22-01-2015)

Merci de remettre à l'infirmier(e) présent(e) à la chaîne d'inscription le livret du PAP de votre enfant.

Ce livret pour être complet, doit comporter :

- la page d'introduction rempli par le médecin scolaire ou traitant qui l'a renseigné, à sa mise en place.
- les adaptations et aménagements mis en œuvre lors de l'année scolaire écoulée après évaluation de l'équipe enseignante au regard des difficultés rencontrés par votre enfant.

Ce livret, signé du chef d'établissement, s'il n'est déjà en votre possession, est à demander auprès de l'établissement scolaire d'origine.

Le livret, une fois en notre possession, sera remis au plus tôt au professeur principal de la classe qui pourra alors communiquer le document à la nouvelle équipe enseignante et l'informer des besoins de votre enfant.

2 Votre enfant nécessite un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et a une reconnaissance handicap MDPH (Loi sur le handicap du 11/02/2005 décret n°2014-1485 du 11/12/2014)

Merci de vous mettre en lien avec l'infirmerie du site dans lequel votre enfant est inscrit. L'infirmerie informera le chef d'établissement et elle pourra vous conseiller.

Pour information L'enseignante référent de notre secteur pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est Mme RIF. L'infirmerie pourra vous donner ses coordonnées, faire lien avec le médecin scolaire, le professeur principal de la classe et ainsi faciliter l'accueil spécifique de votre enfant dans l'établissement.

3 Votre enfant nécessite un Projet d'Accueil Individualisé (Circulaire n°2003-135 du 8/09/2003 code de l'éducation art. D351-9)

Ce document est mis en œuvre pour les adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il permet la prise de traitement médicamenteux sur le temps scolaire, de préciser la conduite à tenir en cas d'urgence vitale, la mise en place d'aménagements nécessaires de la scolarisation au regard de la pathologie. La famille renseigne la fiche confidentielle de renseignements médicaux (pièce jointe) et joint sous pli cacheté confidentiel les documents établis par votre médecin traitant.

Le Dr LANCELOT, médecin scolaire, pourra vous recevoir avec votre enfant pour établir le PAI ; le professeur principal pourra être convié(e).

Pour la reconduction d'un PAI les certificats et/ou protocoles d'urgence médicaux doivent également être réactualisés pour la nouvelle année scolaire. L'infirmerie informera le chef d'établissement et pourra vous conseiller.

4 Votre enfant nécessite un aménagement pour les examens – Application Incluscol (Circulaire du 8/12/2020 organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap)

Incluscol est une application qui automatise et sécurise la gestion d'une demande d'aménagement d'épreuves pour les examens. Elle permet aux candidats de saisir en ligne directement leurs demandes d'aménagement d'épreuves.

Plus d'informations : <https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>

L'équipe de direction

Lycée La Martinière Diderot

Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

Madame, Monsieur,

Conformément aux textes officiels, tout élève mineur n'est pas autorisé à quitter le lycée pendant sa journée de cours, sauf autorisation de son responsable légal.

Par conséquent, vous voudrez bien nous retourner complétée et signée l'autorisation ci-dessous pour la rentrée scolaire. Cette autorisation est valable uniquement pour l'année scolaire 2023.2024

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**AUTORISATION DE SORTIE POUR ELEVES MINEURS
ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Responsable légal de l'élève Classe

autorise (1) mon enfant à quitter le lycée pendant ses heures libres inscrites à son emploi du temps et en cas d'absence prévu ou imprévu de professeur.

n'autorise pas (1) mon enfant à quitter le lycée pendant ses heures libres inscrites à son emploi du temps et en cas d'absence prévu ou imprévu de professeur.

A le

Signature du responsable légal :

(1) rayer la mention inutile

Lycée La Martinière Diderot

Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

Droit à l'image – Images d'élève

Conformément à l'article 372 du code civil, les père et mère exercent en commun l'autorité parentale. Sauf cas particulier d'autorité unique, l'autorisation doit être donnée par les deux parents.

AUTORISATION DE FILMER et EXPLOITER L'IMAGE

Je soussigné (*nom et prénom des représentants légaux*):

.....

autorise le Lycée La Martinière Diderot Lyon 1er

- à photographier mon enfant mineur (*nom prénom*)
 - scolarisé pour la présente année scolaire en classe de (*classe*)
- au sein du lycée La Martinière Diderot

- à utiliser l'image de mon enfant susmentionné aux fins d'un document à vocation interne à l'établissement scolaire : photographie du visage, sous forme numérique, à fin d'identification dans la fiche signalétique du **logiciel PRONOTE** (gestion des absences, retards, résultats scolaires)
- à diffuser l'image de mon enfant susmentionné dans le cadre de l'utilisation de ce logiciel.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à

Le

Signatures des représentants légaux
précédées de la mention « *lu et approuvé - bon pour accord* »

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaires)

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) :

Classe :

Ecole ou établissement scolaire :

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

♦ Maladie dont est atteint votre enfant :

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et signature)

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

FICHE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS*

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL

à remplir **OBLIGATOIREMENT** par les familles à chaque début d'année scolaire.

Nom, Prénom

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des représentants légaux :

.....
.....

Numéro et adresse du centre de sécurité sociale :

.....
.....

Numéro et adresse de l'assurance scolaire :

.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone** :

1. N° de téléphone du domicile : N° portable père :
..... N° portable mère :

2. N° téléphone travail père : Poste :

3. N° téléphone travail mère : Poste :

4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Les frais engagés sont à la charge des familles et non de l'établissement.

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...):

.....
.....

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

.....
.....

ASSOCIATION SPORTIVE Lycée Martinière-Diderot 2023 – 2024

L'Association Sportive se situe dans le prolongement de l'EPS obligatoire pratiquée au lycée, elle permet aux élèves volontaires de pratiquer une ou plusieurs activités, de participer à des compétitions organisées par l'UNSS, d'apprendre à exercer des responsabilités d'arbitres, de se renforcer dans une des activités du baccalauréat.

Les activités proposées (entourez vos choix) :

Badminton

Volley-ball

Tennis de table

Musculation

Foot en Salle

Basket-Ball

Pour s'inscrire :

- Une autorisation parentale,
- Paiement de 10 € en septembre ou 20 € à partir d'octobre (en espèce ou en chèque à l'ordre de l'Association Sportive La Martinière).

Autorisation parentale (obligatoire pour l'établissement de la licence)

Je soussigné(e)Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1), autorise (2)

..... en classe de..... né(e) le..... à participer aux activités de l'Association Sportive du lycée Martinière-Diderot, autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (3) / Tél portable de l'élève :..... Tél des parents :.....

Je déclare avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Fait à le

SIGNATURE :

(1) Rayer la mention inutile (2) Indiquer le nom et prénom du licencié (3) Rayer en cas de refus d'autorisation.